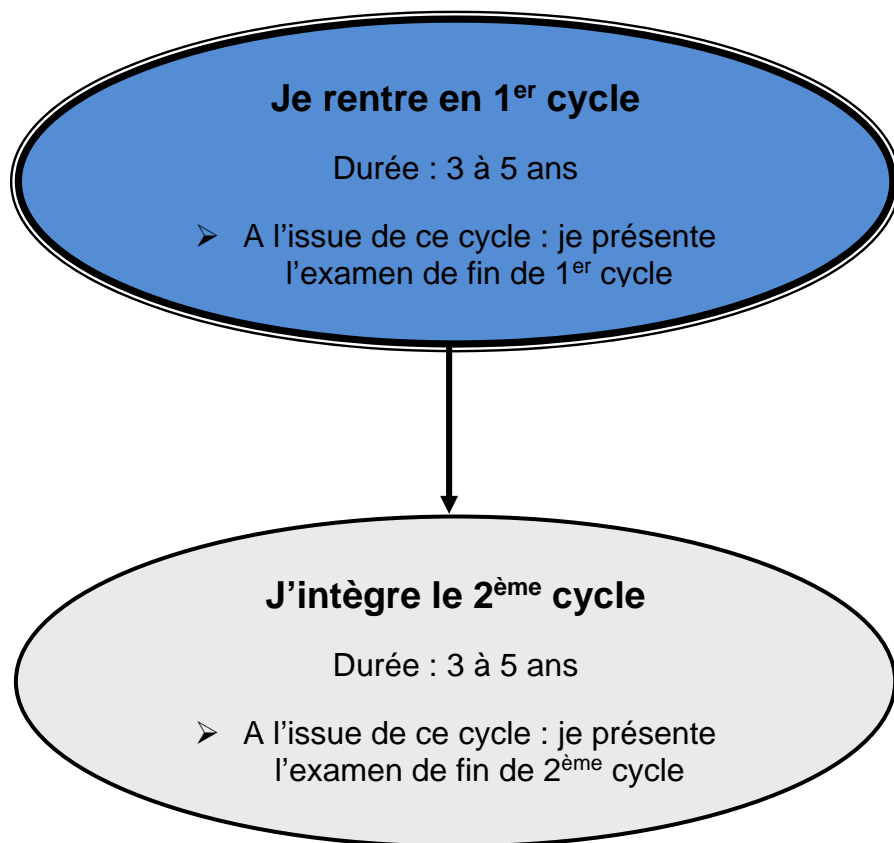


Côté pratique...



**Je suis
en
1^{er} cycle**



Quelle organisation des études ?

La durée hebdomadaire de mon cours d'instrument est de 30 minutes.

La durée hebdomadaire de mon cours de Formation Musicale (FM) est de 1h30 dont 30 minutes de chorale.

Quel sera mon parcours ?

Le 1^{er} cycle a une durée de 3 à 5 ans :

ANNEE	NIVEAU		PARTICIPATION
	instrument	F.M.	
1 ^{ère}	1C1A	1C2A	1 mini concert
2 ^{ème}	1C2A	1C3A	Évaluation milieu de cycle
3 ^{ème}	1C3A	1C4A	UV pratique collective et UV Formation Musicale
4 ^{ème}	1C4A		U.V. dominante instrumentale
5 ^{ème}	1C5A		

Le contrôle continu est pris en compte pour l'obtention du Certificat de fin de 1^{er} cycle.

Le Certificat de fin de 1^{er} cycle, c'est quoi ?

Ce Certificat de fin de 1^{er} cycle est attribué à l'issue du cycle, après avoir validé les 3 Unités de Valeur (U.V.) qui le composent.

Quelles sont ces Unités de Valeur (U.V.) ?

1. l'U.V. de pratique collective
2. l'U.V. de Formation Musicale (FM)
3. l'U.V. de dominante instrumentale

1. En quoi consiste mon U.V. de pratique collective ?

- À mon examen, je présente une composition musicale qui se joue avec plusieurs musiciens. Cela s'appelle de la musique de chambre !
- Présence régulière aux ensembles instrumentaux proposés.

Les pratiques collectives occupent une place centrale dans mon parcours de formation. Ma participation et mon assiduité aux

différents orchestres du Conservatoire seront prises en compte dans l'évaluation globale de mon U.V. de pratique collective.

2. En quoi consiste mon U.V. de Formation Musicale (FM) ?

Mon U.V. de FM est un examen en deux parties :

1. Écrit : dictée, écoute/commentaire et théorie
2. Oral : lecture de notes, lecture de rythmes et chant

3. En quoi consiste mon U.V. de dominante instrumentale ?

Elle marque une étape du cursus et consiste à présenter un programme d'une durée de 10 minutes maximum, comprenant :

- 1 morceau imposé
- 1 morceau au choix (travaillé pendant l'année)
- 1 morceau de ma composition (1 à 2 minutes maximum)

Le jury se compose du Directeur et d'une personnalité extérieure, spécialiste de ma discipline.

Les pratiques collectives, quand et comment ?

Dans un premier temps, la pratique collective est organisée à l'intérieur des classes instrumentales.

A partir de la 2^{ème} ou 3^{ème} année du cycle (1C2A ou 1C3A), j'intègre un ensemble de pratique collective :

ENSEMBLE	JOUR	HORAIRE
Petits archets	Mercredi	14h à 15h
Orchestre à cordes juniors	Mercredi	17h à 18h
Harmonie juniors	Samedi	10h à 11h
Musique de chambre	Voir avec mon professeur d'instrument	
Atelier jazz	Voir avec professeur de jazz	
Ensembles de guitares	Voir avec mon professeur d'instrument	

Mon diplôme ?

A l'issue du cycle, après avoir validé les 3 Unités de Valeur (U.V.), j'obtiens mon Certificat de fin de 1^{er} cycle.

Ce Certificat me permet d'intégrer le 2^{ème} cycle.